



## Communiqué aux médias Mardi 20 janvier 2015

## Pour une gestion de fortune suisse compétitive

## Perspectives d'avenir et conditions-cadres requises dans une branche en mutation

A l'occasion de leur réunion de presse commune, l'Association de banques privées suisses (ABPS) et l'Association de banques suisses de gestion (ABG) ont présenté les perspectives d'avenir de la gestion de fortune suisse ainsi que les conditions-cadres requises pour pouvoir exploiter pleinement les chances qui s'offrent. La branche est actuellement en proie à de profondes mutations, aussi bien sur le plan économique que réglementaire.

M. Boris F.J. Collardi, président de l'ABG, a procédé à une analyse économique de la situation et jeté également un regard sur l'avenir. La Suisse continue de figurer parmi les leaders mondiaux des places financières, ce qui profite aussi à la place industrielle et au secteur de l'exportation ainsi qu'aux PME. Ce succès est principalement imputable au segment du private banking, puisqu'il génère plus de 50% du produit des activités bancaires en Suisse. Grâce à ses points forts traditionnels, la gestion de fortune suisse est de surcroît actuellement très bien positionnée: avec une part de marché mondial de 25%, la Suisse reste de loin la place financière la plus importante pour les affaires transfrontalières. Il faut maintenant prendre garde à ne pas perdre ce statut, car les concurrents d'Asie, d'Amérique et des îles britanniques sont en passe de nous rattraper.

Le durcissement des réglementations, les besoins de la clientèle en mutation et le développement continu de la technologie numérique posent d'importants défis à la branche. C'est pourquoi Boris F.J. Collardi s'attend à une poursuite du processus de consolidation dans le secteur bancaire. Il estime toutefois que l'augmentation attendue des fortunes privées dans le monde et surtout sur les marchés lointains de croissance offrira des chances substantielles à l'avenir. Boris F.J. Collardi est convaincu: « Nous devons et pourrons profiter de cette évolution si notre branche est stratégiquement bien ajustée et si les conditions-cadres nécessaires sont réunies. »

« La Suisse doit une grande partie de son succès à ses conditions-cadres empreintes d'ouverture, de prévisibilité et de compétitivité », a souligné Christoph B. Gloor, président de l'ABPS, dans son exposé. Il estime toutefois que ces trois piliers sont menacés. Sur l'ouverture: la tendance croissante au cloisonnement de l'économie constitue un grand danger, non seulement pour le secteur bancaire, mais pour l'ensemble de la place économique suisse. La branche doit être en mesure d'attirer les meilleurs collaborateurs au plan international si elle veut pouvoir continuer de jouer dans la cour des grands. La garantie d'un accès suffisant aux marchés est dans le même temps primordiale. Il s'agit en l'occurrence de faire avancer rapidement des solutions particulières avec des pays d'importance stratégique, puis également avec l'ensemble de l'Union européenne.

Concernant la question de la prévisibilité, Christoph B. Gloor est d'avis qu'il faut faire preuve de davantage de fermeté face aux pressions internationales continues. Lors de l'élaboration

de nouvelles lois telles que la LIMF, LSFin ou la LEFin, il est par ailleurs essentiel de renoncer à un « swiss finish » dommageable au secteur. Certaines propositions du Conseil fédéral vont malheureusement dans cette direction et il faut espérer que le tir puisse encore être corrigé. S'agissant de l'aspect de la compétitivité, il est enfin important de se battre au plan international pour que tous les pays soient traités sur un pied d'égalité lors de la mise en œuvre de l'échange automatique d'informations selon les principes prévus par l'OCDE. Dans le cadre de la réforme de l'impôt anticipé, il faudra veiller à ne pas répercuter des coûts supplémentaires sur les banques et chercher à préserver une cohérence d'ensemble dans le système d'imposition des personnes physiques domiciliées en Suisse. Enfin, il conviendra de remanier le droit de timbre de négociation en tenant compte des discussions internationales autour de la « financial transaction tax » et d'éviter d'intégrer dans la troisième réforme de l'imposition des entreprises une imposition des gains en capital privés qui n'a rien à voir.

Pour toute question:

Michel Y. Dérobert, directeur ABPS, <u>derobert@abps.ch</u>
Pascal Gentinetta, directeur exécutif ABG, <u>pascal.gentinetta@juliusbaer.com</u>